

Sécurité sociale et retraites

Un déficit artificiel... mais rentable !

Au nom de la lutte contre le chômage, le Parlement adopte chaque année des exonérations de cotisations (les soi-disant « charges sociales ») que l'État compense par l'affectation de taxes. Cette modification des ressources de la Sécurité sociale signifie que ce sont les salariés et les retraités qui paient les cadeaux faits aux entreprises. Avec des effets sur l'emploi ? Depuis 1993, plus de 80 mesures d'exonérations de cotisations ont été mises en œuvre. Et le chômage a disparu ?... Ce qui est sûr, c'est que ces cadeaux aux entreprises ont coïncidé avec

une hausse nette des dividendes versés aux actionnaires : ils représentaient 7 % de la valeur ajoutée des entreprises en 1993, contre 12,5 % en 2010.

Les compensations versées par l'État n'étant jamais suffisantes, un déficit des caisses de Sécurité sociale se creuse, qui doit être financé. Pour ce faire, a été créée en 1996 la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale), qui peut émettre des titres sur les marchés financiers. Ces titres sont achetés par des banques « spécialistes en valeur du

Trésor » (Société Générale, BNP-Paribas, Deutsche-Bank, etc.). En percevant les intérêts (financés par les impôts !) ou en spéculant sur ces titres, ces banques peuvent ainsi réaliser d'énormes profits... en achetant une « dette sociale » artificiellement créée par les politiques libérales de casse de la Sécurité sociale. « Dette sociale » artificielle qui permet ensuite de justifier les « nécessaires réformes » et autres « indispensables économies », tout en enrichissant les banques. C'est tellement beau qu'on aurait envie d'applaudir... ■